DG PPL Compétences eau et assainissement Intervention Franck Montaugé / séance 17 avril 2018

M le Président, Mme la Ministre, Chers collègues,

Dans cet hémicycle, nous en appelons souvent à la nécessité de simplifier notre législation, à la rendre plus facilement compréhensible et applicable pour les élus locaux qui la mettent en œuvre et en mesurent les effets. Des effets qui ne sont pas toujours positifs ou conformes aux intentions initiales du législateur.

Parce que les élus le demandaient, le gouvernement a donc engagé un travail de simplification de la loi NOTRe pour son volet « eau et assainissement ». C'est une bonne initiative !

Avec mon collègue Jean-Yves ROUX que j'associe pleinement à cette expression, le groupe socialiste et républicain a fait des propositions constructives au sein du groupe de travail.

A l'écoute de nos territoires et de leurs élus, nous avons fait valoir les principes et positions suivants :

- Desserrer la contrainte de la loi en abaissant le seuil minimum du nombre d'EPCI regroupés en syndicat de 3 à 2. Cette disposition évitera de supprimer des structures qui ont parfois fait la démonstration de leur efficacité et qu'il est souhaitable de préserver dans leur organisation actuelle.
- Laisser aux élus locaux le temps de procéder à des études technico-économiques sur un horizon de temps pluriannuel, selon des scénarii multiples intégrant les dépenses et recettes actualisées des différents postes de coûts. Ces études permettent d'apprécier dans le temps le niveau et les

évolutions du prix et de la qualité du service rendu et de choisir in fine le scénario optimum pour l'usager.

- Et pour permettre aux élus de mener à bien ces études, repousser l'échéance butoir pour le transfert de compétences à 2026, en gardant jusque-là le caractère optionnel de ces compétences.
- Nous sommes donc favorables à ce que la minorité de blocage du transfert puisse être exercée, l'intérêt que nous y voyons étant pour les élus de leur permettre d'arriver à construire progressivement un consensus rationnellement étayé avant l'échéance de 2026.
- Pour coller le plus possible à la réalité de terrain et prendre en compte les différences de problématiques entre eau, assainissement, ruissellement et pluvial, nous pensons aussi utile que la sécabilité des compétences soit effective. En pratique, la récupération des eaux de ruissellement et de pluie est plus affaire communale qu'intercommunale. Le mode de gestion budgétaire différent en atteste d'ailleurs.
- Nous souhaitons aussi que les démarches déjà engagées sur les territoires ne soient pas remises en question par les décisions que nous allons prendre en légiférant.
- Je veux aussi rappeler ici que la loi actuelle, sur un périmètre de syndicat donné, permet la coexistence de modes différents de gestion (régies, DSP ...) et que la convergence tarifaire, si elle est évoquée par la loi, n'y oblige pas expressément. L'uniformisation du mode de gestion et l'égalité tarifaire peuvent ainsi être évalués, en tant que scénario et stratégie planifiés dans le temps si les élus le souhaitent pour et avec les usagers.

Un autre point mérite attention parce qu'il touche à l'engagement citoyen.

- Comment préserver, dans le cadre adapté que nous allons définir, la participation <u>actuelle</u> de conseillers municipaux ou de délégués des communes, actifs et dévoués, au sein de syndicats ou de régies existants amenés à disparaitre, alors que ces personnes ne sont pas conseillers communautaires? Le service de l'intérêt général par ces citoyens actifs s'en trouverait affaibli. Il faut l'éviter et cela mérite que nous en discutions.

Pour terminer, avec Jean-Yves ROUX, nous voulons saluer l'intention initiale qui a présidé aux travaux du groupe piloté par Mme la Ministre Jacqueline GOURAULT.

La suite nous a pour le moins surpris, avec une proposition de loi du groupe majoritaire de l'Assemblée nationale plutôt qu'un projet de loi gouvernemental ET un débat législatif qui commence à l'Assemblée nationale pour un texte relevant de l'organisation des collectivités locales. Ni l'esprit, ni la lettre de la loi ne sont respectés.

Il n'en reste pas moins que le chantier de la simplification est immense! Les élus locaux attendent à juste titre, eux qui sont au bout de l'entonnoir avec les difficultés que l'on sait, que nous poursuivions ce type de démarche sur d'autres sujets, je pense à l'urbanisme notamment.

Dernier mot en forme de vœux : « Ne refaisons pas sur le sujet de l'eau le débat de la loi NOTRe ! Adaptons pragmatiquement ce qu'elle est aujourd'hui en ayant en tête de donner plus de liberté aux élus locaux, dans l'intérêt premier des populations et des territoires ». Je vous remercie.